

**Contrat de vente de saillie monte 2024**  
**GRIMOIRE D'ELPHEN**  
**Etalon Selle Français Approuvé à la monte AES et au SBS,**  
**Production en Z, AES, SBS, SF iti et OC.**

**LE VENDEUR:**

*Mr METERREAU Olivier Elevage d'Elphen*

*Elphen 29530 PLONEVEZ DU FAOU*

*elphenelevage@gmail.com 06-81-62-34-14*

**L'ACHETEUR:**

NOM Prénom

Adresse:

Mail:

Tel:

**Conditions particulières de vente**

• L'Acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon ci -dessus aux conditions suivantes :

**1ere Fraction:** 4 doses de 3 paillettes.

**Réservation (Frais techniques + frais d'envoi) : 450 € TTC +TVA applicable 5,5% (426,54e HT).**

**ET**

• **2eme Fraction: Solde Poulain Vivant**

**Solde au poulain vivant: 900 € TTC + TVA applicable 5,5% (853,08e HT)** payable à la naissance (ou 12 mois après le dernier saut déclaré en cas d'absence de justificatif de non vacuité de la jument).

- La réservation de la carte est effective à compter de l'acceptation des conditions du présent contrat par l'Acheteur, et de l'encaissement de la réservation éventuelle,
- La saillie d'un étalon pour une jument est conditionnée à la signature préalable d'un contrat de saillie pour cette jument.

### **Conditions d'utilisation**

Carte réservée pour la jument nom + numéro de SIRE :

\_\_\_\_\_

**Soit inséminée avec la semence de l'Etalon** : pour la saison de monte 2024

Coordonnées du centre de mise en place ou seront envoyées les paillettes : **bien remplir les coordonnées du centre**

Nom

prénom

Adresse

TEL et MAIL

Date présumée de saillie ou d'insémination : \_\_\_\_\_

### **Conditions générales de vente:**

- Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut, à jour des vaccinations réglementaires (Grippe et Rhino).
- L'acheteur de la saillie s'engage à respecter les obligations sanitaires générales régissant la monte,
- L'Elevage d'Elphen peut refuser une jument qui ne présenterait pas les garanties sanitaires suffisantes, sans remise en cause des sommes préalablement dues ou encaissées.
- Les frais de pension, de suivi gynécologique et de saillie ou d'insémination sont à la charge de l'acheteur et dus aux prestataires concernés. En aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur au haras/au centre de mise en place.

- A la réception du paiement complet de la génétique et des frais annexes, l'Elevage d'Elphen transmet à l'éleveur la déclaration de naissance. L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès du SIRE dans les 15 jours suivant la naissance, comme la réglementation française l'exige.
- Les paillettes restantes restent la propriété du vendeur. **l'utilisation en ICSI et la congélation d'embryons sont interdits.** Des contrats spécifiques sont disponibles.

### **Consentement éclairé de l'acheteur :**

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris le présent contrat. Il accepte les risques inhérents à la reproduction. Les prestations techniques correspondantes feront l'objet d'accords directement traités avec les prestataires. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

J'accepte les conditions du présent contrat et procède au règlement.

Fait en deux exemplaires **lieu et date :** ,

Le Vendeur Mr METERREAU

L'acheteur de la saillie,

**Signature précédée de la mention manuscrite**

**« lu et approuvé »**